



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GARD Nombre de membres : 14 Afférents au Conseil Municipal : 14 En exercice : 14 Qui ont pris part à la délibération : 14 Date de convocation : 05/09/2024 Date d'affichage : 05/09/2024	COMMUNE DE MONTFAUCON Séance du 11 septembre 2024 L'an deux mil vingt-quatre et le onze septembre à 19 heures. Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET. <u>Etaient présents</u> : ROBELET Olivier, SOURET-BORDARY Lisiane, BALAZUT Doriane, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice. <u>Absentes excusées</u> : MOUTURAT Nicolas donne procuration à BIZZOTTO Janine, MICALLEF Florian donne procuration à CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle donne procuration à ROBELET Olivier, OURS Denis donne procuration à BALAZUT Doriane, SAURINA-MICHEL Christel donne procuration à SOURET-BORDARY Lisiane Secrétaire de séance : BIZZOTTO Janine
--	---

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Changement de dénomination de voirie.
Délibération : 23 / 2024

Monsieur le Maire propose de changer la dénomination du Chemin du Port en celle de Chemin sous la Roche, plus proche de l'histoire et de la géographie de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à la modification du nom de la voie « Chemin du Port » en « Chemin sous la Roche »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder à la commande et à la pose de deux nouveaux panneaux signalétiques.

Vote du conseil : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,
Olivier ROBELET